

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



Grande Culture - Fourrage n° 4 – 31 août 2020



SOMMAIRE

A RETENIR
SUIVI MAÏS
SUIVI LUZERNE

ANIMATEUR FILIERE :
GRPF
Rédacteurs :
Yvan MAINER DIESTE
Guillaume SCARTABELLI



Structures partenaires :
CA2B,

Directeur de publication :
Jean François SAMMARCELLI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

A retenir

Maïs :

Situation des semis fin aout : Grain dur pour les semis précoces (récolte prévue début septembre) et grain laiteux-pâteux pour la parcelle la plus tardive du réseau.

Sésamies : 1 papillon capturé sur un site en milieu de mois pour le réseau.

Pyrales : 1 papillon capturé en début de mois sur la parcelle la plus précoce du réseau

Héliothis : 2 papillons capturés répartis sur 2 sites en début de mois

Adventices : présence grandissante de datura, chénopode blanc, carex, sétaire glauque, sorgho d'Alep, pourpier maraicher, chardon, chiendent, amarante, glouteron, panic ...

Luzerne :

Les deux parcelles sont en pleine production avec des coupes régulières (1 par mois)

LEV : Bien que toutes les plantes présentent des symptômes du virus, l'intensité de celui-ci n'influence pas la récolte.

Pseudopeziza et Pepper spot : Les maladies sont présentes et bien visibles : feuilles touchées dans la partie inférieure des plantes et apparition de taches dans la partie supérieure. Cependant l'attaque reste faible.

MAÏS

Pour la période du 1er août au 31 août, 5 parcelles de maïs ont été observées dans le cadre du réseau BSV Région Corse.

● Stade phénologique

Les semis les plus précoces du réseau sont au stade de **grain dur** avec une récolte prévue initialement fin août puis repoussée à début septembre. La parcelle la plus tardive est au stade **grain laiteux-pâteux**.

● Pyrale du maïs - *Ostrinia nubilalis*

Biologie : cf. BSV 1 (mai 2020)

Observation : des symptômes caractéristiques ont été observés dans toutes les parcelles observées. Cependant, le piégeage n'a permis de capturer que 1 papillon, ce qui n'est pas suffisamment pour définir un pic de vol. D'après nos observations, les dégâts ne sont pas conséquents sur la culture ;

Evaluation du risque : La mauvaise gestion des résidus de culture l'année N-1, combinés aux fortes températures durant la nymphose, un hiver sec et l'absence de températures négatives du sol sont des conditions favorables au développement des pyrales.

est susceptible de provoquer des dégâts directs comme des baisses de rendement (baisse du Poids frais, casse des tiges, casse des pédoncules, etc.). Lorsque la seconde génération de pyrale se

développe sur les épis, elle peut créer des portes d'entrée au *Fusarium* de la section *liseola*, responsable de la production des fumonisines. Les conséquences en termes de qualité sanitaire peuvent être importantes. A ce jour pas assez de capture pour définir un pic de vol. Les dégâts restent relativement faibles dans les parcelles du réseau. Il est nécessaire de rester vigilant jusqu'à la récolte.

Gestion du risque :

- **Solutions préventives :** le broyage fin des cannes de maïs, que l'on soit en monoculture de maïs ou en maïs assolé, va diminuer la population de larves sésamie présentes à l'automne de l'ordre de 70 à 80%. Les larves de sésamie sont très sensibles au froid, les températures négatives au sol tuent les larves. Les pluies et températures douces entraînent de façon significative des développements de pathogènes sur les larves diapausantes. Les mesures prophylactiques (ex : favoriser la rotation des cultures, réaliser un travail du sol et un broyage fin des résidus, drainer les parcelles à risque, favoriser la présence d'auxiliaires en installant des haies, des nichoirs, etc.) réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la lutte doit être collective. Favoriser la préservation des auxiliaires : **Tachinaire** et **Trichogrammes**. Les trichogrammes sont des hyménoptères parasitoïdes d'œufs de papillons. L'espèce commercialisée pour la lutte biologique contre la pyrale du maïs est *Trichogramma maidis* ou *brassicae*. Certains diptères comme la tachinaire peuvent parasiter les chenilles de pyrale. Des champignons du genre *Beauveria* infectent les chenilles et entraînent des maladies appelées muscardines.

- **Solutions curatives :** Il n'existe pas de solution de lutte curative à proprement parler. La lutte vise :
- les œufs (à l'aide de trichogrammes)
- ou les jeunes larves (avec un produit insecticide) avant que celles-ci ne se réfugient dans la plante et occasionnent des dégâts.

Seuil indicateur de risque : de 0,8 à 1 larve par plante, l'automne précédent.

- **Sésamie du maïs - *Sesamia nonagrioides***

Biologie : cf. BSV 1 (mai 2020)

Observation : Le piégeage a permis de capturer 1 papillon sur l'ensemble des parcelles ce qui est finalement peu au vu des symptômes caractéristiques observés dans toutes les parcelles du réseau.

Evaluation du risque :

La mauvaise gestion des résidus de culture l'année N-1, combinés aux fortes températures durant la nymphose, un hiver sec et l'absence de températures négatives du sol sont des conditions favorables au développement des sésamies. Les risques sont nombreux :

- Perte de densité due à la 1ère génération : disparition des plantes par foyers
- Baisse du Poids de Mille Grains (PMG)
- Casse de tige, verse et difficulté de récolte
- Perte d'épis
- Développement de *Fusarium* de la section *liseola* et augmentation du risque de dégradation de la qualité sanitaire (présence de fumonisines).

Actuellement et au vu des observations des parcelles du réseau, le risque est faible. Il est nécessaire de rester vigilant jusqu'à la récolte.

Gestion du risque : Les parcelles ayant déjà subi des dégâts par la sésamie l'année précédente sont systématiquement attaquées. Rester vigilant dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente, particulièrement si l'hiver a été sec sans températures négatives du sol.

- **Solutions préventives :** Au moment de l'implantation de la culture, réaliser un travail du sol.

Après la récolte, broyer les résidus de maïs et extirper les pivots du sol pour favoriser la destruction de la sésamie par les prédateurs et les conditions hivernales. Des mesures prophylactiques (ex : favoriser la rotation

des cultures, réaliser un travail du sol et un broyage fin des résidus, drainer les parcelles à risque, favoriser la présence d'auxiliaires en installant des haies, des nichoirs, etc.) réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la lutte doit être collective.

- **Solutions curatives** : Lutte en végétation :

- Première génération : Une seule application d'insecticide peut suffire, mais le fractionnement est plus performant car le vol de 1ère génération est généralement assez étalé.
- Seconde génération : application d'un insecticide par enjambeur ou par voie aérienne.

- **Héliothis – *Helicoverpa armigera***

Biologie et symptômes : cf. BSV 1 (mai 2020)

Observation : Sur l'ensemble des parcelles 2 papillons ont été capturés. Le faible taux de capture ne permet pas définir de pic de vol. Ceci dit, lorsque les épis sont formés, les vers d'Héliothis peuvent être installés à l'intérieur sans que l'on puisse voir les dégâts qu'ils occasionnent.

Evaluation du risque : La conjonction entre la période de vol des papillons, l'émission des jeunes organes fructifères par une culture et de fortes températures, est le principal facteur de risque d'attaque par l'héliothis. Ceci dit, l'Héliothis n'a pas une incidence très grande sur la productivité mais sur la qualité sanitaire (portes d'entrée pour les spores de *Fusarium* de la section *liséola*).

Actuellement et au vu des observations sur les parcelles du réseau, les risques sont faibles mais à surveiller jusqu'à la récolte.

Gestion du risque :

- **Solutions préventives** : Limiter les sites de reproduction en maintenant propres les parcelles et leurs abords (pas ou très peu de dégâts dans les parcelles parfaitement désherbées). Les abords fleuris attirent les papillons qui sont attirés par les fleurs. Favoriser la préservation des auxiliaires.

- **Solutions curatives** : Aucune.

Seuil de nuisibilité : 20 chenilles / m²



Héliothis installé dans un épi

LUZERNE

Les parcelles de luzerne du réseau sont en pleine production avec des coupes régulières (1 par mois) avec déjà 5 coupes pour la luzerne d'Aléria contre 3 coupes pour la luzerne de Vescovato.

- **Pseudopeziza - *Pseudopeziza medicaginis***

Biologie : cf. BSV 1 (mai 2020).

Observation : taches de pseudopeziza présentes et bien visibles : feuilles touchées dans la partie inférieure des plantes et apparition de taches dans la partie supérieure.

Gestion du risque : Utiliser des variétés résistantes lors des semis et effectuer une coupe précoce

Evaluation du risque : peu d'incidence sur la production

- **Pepper spot**

Biologie : cf. BSV 1 (mai 2020).

Observation : tâches présentes et bien visibles : feuilles touchées dans la partie inférieure des plantes et apparition de taches dans la partie supérieure.

Gestion du risque : Utiliser des semences saines, respecter une rotation de culture et effectuer une coupe précoce. Détruire les résidus culturaux au moment des rotations.

Evaluation du risque : peu d'incidence sur la production

- **LEV _ Virose à Enation de la Luzerne**

Biologie : cf. BSV 1 (mai 2020).

Observation : toutes les plantes sont touchées, les feuilles de la partie inférieure des plantes déformées, gondolées ou plissées.

Gestion du risque : Utiliser des variétés résistantes lors des semis et effectuer une coupe précoce

Evaluation du risque : peu d'incidence sur la production



Symptômes de LEV et momie de puceron



Symptômes de Pseudopeziza sur feuilles de luzerne



Symptômes foliaires du pepper-spot.
Photo Luzerne référence

	Mardi 1 ^{er} Sept.	Mercredi 2 Sept.	Jeudi 3 Sept.	Vendredi 4 Sept.	Samedi 5 Sept.	Dim. 6 Sept.	Lundi 7 Sept.
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Beau temps				Journées ensoleillée avec tout au plus quelques nuages discrets avec un vent d'Ouest puis Sud-Ouest, généralement modéré		Ciel dégagé

LIENS UTILES

En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale (cf lien ci-dessous).

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les ! Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa


Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.